



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601626-20221214-DB20221220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 14 décembre 2022

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AU CONSERVATOIRE DE LORIENT – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

n°20

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AU CONSERVATOIRE DE LORIENT – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Rapporteur : Claudie LE BIHAN

Chaque année, la ville de Plœmeur aide financièrement les élèves inscrits au Conservatoire de Lorient jusqu'à leurs 18 ans (prolongation possible jusqu'à 25 ans pour les étudiants et demandeurs d'emploi).

Cette aide est valable :

- pour les spécialités non enseignées à Plœmeur (Conservatoire à rayonnement communal ou au Centre Amzer Nevez pour les musiques traditionnelles) ;
- pour les cours de danse cycle initial (cycle 1 et 2) et cycle perfectionnement (cycle 3) ;
- pour la formation musicale et instrumentale cycle 1, 2, cycle 3 CEM (Certificat d'étude musicale) et cycle 3 DEM (Diplôme d'étude musicale).

Il est proposé une participation communale au taux de :

- 20 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 1 et 2
- 50 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 3 CEM et cycle 3 DEM
- 30 % pour les cours de danse cycle initial (cycle 1 et 2) et cycle perfectionnement (cycle 3)

En termes de modalités pratiques :

Le jeune s'inscrit au conservatoire de Lorient qui lui facture le montant dû.

La ville de Plœmeur versera au bénéficiaire l'aide accordée en fin d'année sur présentation de la facture acquittée.

Dispositions selon les tarifs qui ont été communiqués par le Conservatoire de Lorient pour l'année
scolaire 2022/2023

Enseignement	2022-2023 Coût Total	2022-2023 pris en charge par la ville de Ploemeur		2022-2023 reste à charge de l'usager	
<u>formation musicale et instrumentale</u>					
Cycle 1	758,00 €	151,60 €	20%	606,40 €	80%
Cycle 2	866,00 €	173,20 €	20%	692,80 €	80%
Cycle 3 CEM	974,00 €	487,00 €	50%	487,00 €	50%
Cycle 3 DEM	615,00 €	307,50 €	50%	307,50 €	50%
<u>enseignement de la danse</u>					
Cycle initial (cycle 1 et 2)	541,00 €	162,30 €	30%	378,70 €	70%
Cycle perfectionnement (3)	866,00 €	259,80 €	30%	606,20 €	70%

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du mardi 29 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du jeudi 1^{er} décembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation de la ville aux frais d'inscription des élèves Ploemeurois au conservatoire de Lorient, pour l'année scolaire 2022/2023

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
 Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire